



# Procès-verbal de la 122<sup>e</sup> assemblée générale

tenue le 7 octobre 2010 à 11h30 au local 2-52-101

## **Ordre du jour**

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.
2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption des procès-verbaux des assemblées générales du 27 avril 2010, du 11 mai 2010 et du 7 septembre 2010.
  - 4.1 Suites aux procès-verbaux.
5. Informations :
  - 5.1 Dossier négociation.
  - 5.2 Dossier LGBT et alliéEs.
  - 5.3 Dossier PIÉA.
  - 5.4 Dossier clientèles émergentes.
  - 5.5 Dossier PAQTNE / PAQTE.
  - 5.6 Dossier climat de travail.
  - 5.7 Harcèlement.
  - 5.8 Coupure de 10 minutes.
  - 5.9 Marche des femmes.
  - 5.9 Coq rôti.
6. Dossier finances (états financiers 2009-2010, rapport du comité de surveillance, prévisions 2010-2011).
7. Assurances (proposition d'accepter les modifications apportées à la police d'assurance collective 1008-1010).
8. Campagne Centraide.
9. Élections :
  - 9.1 Comité de surveillance.
  - 9.2 Commission des études.
  - 9.3 Comité de perfectionnement.
10. Divers :
  - 10.1 Convocations.
  - 10.2 Sac Haïti.
11. Levée de l'assemblée.

### **1. Nomination à la présidence de l'assemblée.**

---

**Résolution 122.1** « Il est proposé de nommer Julie Dionne à la présidence de l'assemblée. »  
Diane Lafrance propose et Martin Barrette appuie. Adoptée à l'unanimité.

### **2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.**

---

**Résolution 122.2** « Il est proposé d'accepter les trois personnes suivantes à titre de membres du SPECS-CSN : Geneviève Machoël (Français), Julie Roy (Français) et Vincent Grimard (Histoire et Géographie) ». Steve Mc Kay propose et Claude Belzile appuie. Adoptée à l'unanimité.

### 3. Adoption de l'ordre du jour.

---

**Résolution 122.3** « Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. »  
Michel Gagné propose et Claude Belzile appuie.  
Adoptée à l'unanimité.

### 4. Adoption des procès-verbaux des assemblées générales du 27 avril 2010, du 11 mai 2010 et du 7 septembre 2010.

---

**Résolution 122.4** « Il est proposé d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale du 27 avril 2010. »  
Antonin Fournier propose et Yves Lafond appuie.  
Adoptée à l'unanimité.

**Résolution 122.5** « Il est proposé d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale du 11 mai 2010. »  
Philippe Langlois propose et Jean-Christophe Dominique appuie.  
Adoptée à l'unanimité.

**Résolution 122.6** « Il est proposé d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale du 7 septembre 2010. »  
Catherine Ladouceur propose et Mathieu Deschamps appuie.  
Adoptée à l'unanimité.

#### 4.1 Suites aux procès-verbaux.

- Les négociations ont repris au *Journal de Montréal* après une longue pause.

### 5. Informations :

---

#### 5.1 Dossier négociation.

- Diane Lafrance présente l'état des négociations de la convention collective.
- On informe les membres que suite aux votes tenus dans les syndicats membres de la FNEEQ, cette dernière appuie officiellement les ententes de principe.
- On informe les membres que suite aux votes tenus dans les autres fédérations de la CSN, cette dernière appuie officiellement les ententes de principe.
- La rédaction de la version définitive des textes reste à faire avant de pouvoir procéder à la signature officielle de la nouvelle convention collective.

#### 5.2 Dossier LGBT et alliés.

- Dominique Dubuc présente les activités à venir en lien avec le comité LGBT et alliés.
- Il y aura un colloque portant sur la lutte contre l'homophobie le 14 et 15 avril à Montréal.
- La semaine de lutte contre l'homophobie dans le milieu collégial aura lieu à la mi-avril.
- Le comité LGBT et alliés espère présenter la formation « nouvelle vision de l'homosexualité » au Cégep de Sherbrooke.

#### 5.3 Dossier PIÉA.

- Les membres soulignent qu'il y a des problèmes d'application de la nouvelle PIÉA, surtout en ce qui concerne la politique du français.
- L'exécutif s'engage à travailler sur ce problème.

#### 5.4 Dossier clientèles émergentes.

- Tarik Rahem fait part des démarches visant à clarifier le rôle des enseignants face aux clientèles émergentes.
- On souligne que la direction est responsable d'assurer que les étudiants ayant des troubles d'apprentissage reçoivent les services nécessaires à leur réussite scolaire.

## 5.5 Dossier PAQTNE / PAQTE.

- Claude Tétrault fait le point sur les programmes d'appréciation PAQTNE et PAQTE.
- On considère la possibilité de procéder à la collecte de données via Omnivox ou à l'aide d'un appareil électronique.
- Il y aura un projet pilote prochainement pour valider l'option Omnivox.

## 5.6 Dossier climat de travail.

- 207 personnes ont répondu au sondage sur le climat de travail.
- Les faits saillants du sondage : (1) Nécessité d'améliorer la communication; (2) nécessité d'un meilleur soutien des départements lors des conflits et pour les projets; (3) nécessité d'accroître le respect; (4) nécessité d'accroître le leadership.
- Les données brutes seront rendues publiques.
- Les résultats serviront à la création d'un plan d'action.

## 5.7 Harcèlement.

- La politique de QVT est rendue à l'étape de réévaluation.
- Louisette Belleau fait appel aux membres pour obtenir des commentaires sur l'application de la politique.

## 5.8 Coupure de 10 minutes.

- Diane Lafrance fait l'historique de la situation.
- On espère obtenir les résultats de la demande d'arbitrage en janvier ou février 2010.

## 5.9 Marche des femmes.

- Diane Lafrance parle de la tenue de la marche des femmes le 17 octobre 2010.

## 5.9 Coq rôti.

- Diane Lafrance nous informe des derniers développements dans le conflit de travail au Coq rôti.

## 6. Dossier finances (états financiers 2009-2010, rapport du comité de surveillance, prévisions 2010-2011).

---

- Tarik Rahem présente les états financiers 2009-2010.
- Gervais Tremblay du comité de surveillance des finances présente son rapport.

**Résolution 122.7** « Il est proposé d'adresser une motion de félicitations pour souligner le travail du comité de surveillance. »  
Mathieu Deschamps propose et Danielle Côté appuie.  
Adoptée à l'unanimité.

**Résolution 122.8** « Il est proposé d'adopter les états financiers 2009-2010 tels que soumis. »  
Maryse Fournier propose et Claude Belzile appuie.  
Adoptée à l'unanimité.

- Tarik Rahem fait la présentation des prévisions financières 2010-2012.

**Résolution 122.9** « Il est proposé d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2010-2011 telles que soumises. »  
Claude Belzile propose et Yves Lafond appuie.  
Adoptée à l'unanimité.

## 7. Assurances (proposition d'accepter les modifications apportées à la police d'assurance collective 1008-1010).

---

- Claude Tétreault présente la proposition de modification à la police d'assurance collective 1008-1010 (voir le document en annexe).

### Résolution 122.10

« Il est proposé d'adopter la modification 3.1 ».  
Mathieu Deschamps propose et Benoit Giroux appuie.  
Le vote est demandé.

Benoit Giroux propose le vote à main levée. Carole Vincent appuie.  
Adoptée.

La proposition 122.10 est adoptée à la majorité.

### Résolution 122.11

« Il est proposé d'adopter la modification 3.3 ».  
Claudette Montreuil propose et Catherine Ladouceur appuie.  
Le vote est demandé.

Claude Blanchet propose le vote à main levée. Louise D'Arcy appuie.  
Adoptée.

La proposition 122.11 est rejetée à la majorité.

### Résolution 122.12

« Il est proposé d'adopter la modification 4 ».  
Mathieu Deschamps propose et Claude Belzile appuie.  
Adoptée à l'unanimité.

### Résolution 122.13

« Il est proposé d'adopter la modification 6 ».  
Steve Mc Kay propose et Martin Barrette appuie.  
Le vote est demandé.

Carole Vincent propose le vote à main levée. Yves Lafond appuie.  
Adoptée.

La proposition 122.13 est adoptée à la majorité.

## 8. Campagne Centraide.

---

- Nadia Choubane présente l'action de Centraide dans la région de l'Estrie. Elle nous informe de la campagne de souscription 2010.

## 9. Élections :

---

### 9.1 Comité de surveillance.

- Il y a 3 postes à combler, dont le mandat s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011.

#### Ouverture de la période de mise en nomination :

- Mathieu Deschamps propose Gervais Tremblay.
- Maryse Fournier propose Hélène Dauphinais.

#### Fermeture de la période de mise en nomination

Hélène Dauphinais et Gervais Tremblay acceptent. Ils sont élus par acclamation.

- Il reste 1 poste à combler.



## 9.2 Commission des études.

- Il y a un poste à combler pour la Famille des techniques humaines dont le mandat se terminera le 30 juin 2011.
- Il n'y a aucune candidature de proposée. Le poste reste à combler.

## 9.3 Comité de perfectionnement.

- Il y a un poste à combler dont le mandat se terminera le 30 juin 2011.

### **Ouverture de la période de mise en nomination :**

Helene Dauphinais propose Valérie Boisvert.

### **Fermeture de la période de mise en nomination.**

- Valérie Boisvert accepte et elle est élue par acclamation.

## 10. Divers :

---

### 10.1 Convocations.

- Steve Mc Kay informe les membres que les convocations aux assemblées générales du SPECS-CSN seront maintenant transmises par la voie électronique seulement.

### 10.2 Sac Haïti.

- Mathieu Deschamps nous présente la campagne de souscription pour l'école Eddy Pascal en Haïti.

## 11. Levée de l'assemblée.

---

### **Résolution 122.10**

« Il est proposé de lever l'assemblée. »

Catherine Ladouceur propose et Annissa Laplante appuie.

Adoptée à l'unanimité.

---

Diane Lafrance, présidente

---

Steve Mc Kay, secrétaire

1	<b>Syndicat du personnel enseignant du Cégep de Sherbrooke - CSN</b>				1
2	<b>Suivi budgétaire 2010-2011</b>	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	2
3		<b>Prévision AG</b>	<b>Résultats</b>	<b>Prévision AG</b>	3
4		<b>2010-2011</b>	<b>2009-2010</b>	<b>2009-2010</b>	4
5	SOLDE disponible au 1er juillet	32 762 \$	29 010 \$	29 010 \$	5
6	SOLDE FRS disponible au 1er juillet	344 967 \$	340 317 \$	340 317 \$	6
7		<b>377 729 \$</b>	<b>369 327 \$</b>	<b>369 327 \$</b>	7
8	<b>RECETTES</b>				8
9	Cotisation (1 juin - 31 mai)	528 000 \$	507 745 \$	492 328 \$	9
10	Cartes de nouveaux membres	70 \$	40 \$	52 \$	10
11	Remboursements	- \$	249 \$	0 \$	11
12	Revenus de placements (FRS) (gains en capital + intérêts)	11 000 \$	12 766 \$	15 000 \$	12
13	Revenus de placements autres	500 \$	31 \$	695 \$	13
14	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>539 570 \$</b>	<b>520 830 \$</b>	<b>508 075 \$</b>	14
15					15
16	<b>DÉBOURSÉS</b>				16
17	<b>1) PER CAPITA (quote-part)</b>				17
18	FNEEQ (0,50) - 1.06-31.05	170 323 \$	163 789 \$	158 816 \$	18
19	CSN (0,72) - 1.06-31.05	245 265 \$	235 856 \$	228 694 \$	19
20	CCSNE (0,0750) - 1.06-31.05	25 548 \$	24 568 \$	23 822 \$	20
21		441 136 \$	424 213 \$	411 332 \$	21
22	<b>SOMMES DISPONIBLES LOCALEMENT</b>	<b>98 434 \$</b>	<b>96 618 \$</b>	<b>96 743 \$</b>	22
23	<b>2) SECRETARIAT</b>				23
24	Perfectionnement	100 \$	0 \$	0 \$	24
25	Salaire+reer+as.sal+vac+c.maladie+ass.parentale	48 000 \$	50 116 \$	50 300 \$	25
26	Dépenses employeur: AC+RRQ+RAMQ+CSST+CNT+rregop	7 500 \$	7 644 \$	7 550 \$	26
27	Téléphone	1 300 \$	1 298 \$	1 300 \$	27
28	Fournitures de bureau	500 \$	436 \$	500 \$	28
29	Polycopie (papier + photocopies / sauf journal)	1 700 \$	2 208 \$	1 500 \$	29
30	Logiciels/informatique (domaine 35\$,hébergement 210\$)	700 \$	434 \$	1 600 \$	30
31	Équipement - acquisitions (copieur : 8000 \$)	9 500 \$	1 586 \$	7 500 \$	31
32	Entretien - équipement et logiciels	- \$	0 \$	200 \$	32
33	Frais de banque	300 \$	279 \$	325 \$	33
34	Assurance mobilier	500 \$	484 \$	500 \$	34
35	Frais de trésorerie et d'incorporation	750 \$	741 \$	700 \$	35
36	Abonnements-volumes	200 \$	90 \$	300 \$	36
37	Gain/perte capital	- \$	0 \$	0 \$	37
38	Pénalité - Amende	- \$	0 \$	0 \$	38
39		<b>71 050 \$</b>	<b>65 316 \$</b>	<b>72 275 \$</b>	39
40	<b>3) REPRESENTATION</b>				40
41	CSN local (ccsne cong+ag)	200 \$	1 124 \$	900 \$	41
42	Bureau	1 500 \$	2 756 \$	3 000 \$	42
43	Autres instances	500 \$	149 \$	500 \$	43
44	Regroupement cégeps(RAR/FNEEQ)	2 500 \$	3 459 \$	2 000 \$	44
45	Congrès - CSN-FNEEQ	3 500 \$	1 330 \$	0 \$	45
46	Conseil Fédéral FNEEQ	1 500 \$	714 \$	1 500 \$	46
47		<b>9 700 \$</b>	<b>9 531 \$</b>	<b>7 900 \$</b>	47
48	<b>4) ACTIVITES</b>				48
49	Convention collective	1 000 \$	1 065 \$	1 500 \$	49
50	Mobilisation	- \$	2 098 \$	0 \$	50
51	Solidarité (Solidarité 2500 \$; International : 2500 \$; Coq rôti : 1200\$)	6 200 \$	6 178 \$	5 000 \$	51
52	Cades	500 \$	474 \$	1 000 \$	52
53	Santé-Sécurité-Environnement	500 \$	236 \$	500 \$	53
54	Équité	- \$	0 \$	0 \$	54
55	Précarité	500 \$	291 \$	500 \$	55
56	Retraite	500 \$	0 \$	500 \$	56
57	Commission des études	500 \$	0 \$	500 \$	57
58	Assemblée générale	6 000 \$	4 193 \$	4 000 \$	58
59	Activités sociales	1 500 \$	0 \$	0 \$	59
60	Journal	- \$	0 \$	500 \$	60
61	Comité LGBT	500 \$	500 \$	500 \$	61
62	Frais de garde	- \$	0 \$	0 \$	62
63	Publicité	- \$	0 \$	400 \$	63
64	Activités spéciales (Projet La Tribune)	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	64
65		<b>20 200 \$</b>	<b>17 536 \$</b>	<b>17 400 \$</b>	65
66	<b>5) DIVERS</b>				66
67	Remplacements - remboursables	- \$	1 \$	0 \$	67
68	Remplacements - non remboursables	500 \$	482 \$	0 \$	68
69	Transfert du fds courant au Fds résist.-AGrés.47.5	- \$	0 \$	0 \$	69
70		<b>500 \$</b>	<b>483 \$</b>	<b>0 \$</b>	70
71	<b>SOUS-TOTAUX DES DÉBOURSÉS LOCAUX</b>	<b>101 450 \$</b>	<b>92 866 \$</b>	<b>97 575 \$</b>	71
72	<b>TOTAL DES DEBOURSES</b>	<b>542 586 \$</b>	<b>517 078 \$</b>	<b>508 907 \$</b>	72
73					73
74	<b>EXCÉDENT / DÉFICIT au 30 juin</b>	<b>-3 016 \$</b>	<b>3 752 \$</b>	<b>-832 \$</b>	74

# Rapport annuel Comité de surveillance soumis à l'assemblée générale du 7 octobre 2010

## Composition du comité :

Hélène Dauphinais, Thierry Roy et Gervais Tremblay.

Note : Le mandat des membres du comité s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de la même année. Le 7 septembre 2010, M. Thierry Roy a annoncé sa démission, demandant qu'elle prenne effet au moment de l'assemblée générale où sera déposé le rapport (soit le 7 octobre 2010).

## Réunions du comité :

Le comité s'est réuni à deux reprises, soit le 9 mars et le 15 septembre 2010.

## Mandat :

Dans le cadre du mandat du comité, il a été retenu que les éléments suivants pourraient constituer les principaux sujets de vérification :

### Sujets de vérification

- A) Le fonds de résistance syndicale.
- B) Le fonds d'opération :
  - 1) La gestion quotidienne (le comité vérifie aléatoirement des documents reliés à différentes transactions).
  - 2) Le budget (le comité questionne les postes budgétaires qui soulèvent des interrogations).
  - 3) Les procédures (le comité peut vérifier aléatoirement les procédures utilisées pour répartir les montants budgétés. Il peut aussi vérifier la conformité de déboursés en regard des propositions adoptées par l'assemblée générale ou par le bureau exécutif).
  - 4) Vérification d'un thème lié au budget (le comité pourra vérifier un thème comme par exemple les procédures de gestion, les indemnités, les dépenses de secrétariat, les dons aux organismes, les subventions aux différents comités et faire des recommandations).
- C) Formuler, si nécessaire, des suggestions ou recommandations.

En 2009-2010, l'attention a été portée sur trois volets : volet 1 : Analyser les règles et politiques de remboursement des frais de représentation; volet 2 : Analyser le processus de remboursement des frais de représentation; volet 3 : Analyser certains éléments de la gestion quotidienne. Les détails sont présentés en annexe.

### **Suggestions formulées à l'intention du bureau exécutif**

- Que l'exécutif du SPECS-CSN fasse valoir auprès de la FNEEQ la question du remboursement des chambres afin que le barème de remboursement actuellement fixé à 104,40 \$ soit révisé et corresponde davantage au coût réel de l'hébergement. Particulièrement, dans le cas d'une instance se déroulant dans un établissement hôtelier où un bloc de chambres a été réservé et le prix négocié par la FNEEQ, on devrait s'attendre à ce que la FNEEQ rembourse la totalité du coût de la chambre. Cette question est importante pour les syndicats en région qui doivent absorber les frais supplémentaires.
- Que la politique de remboursement du coût des chambres du SPECS soit claire et cohérente dans son application : respect du maximum fixé au barème du SPECS (130 \$ pour une chambre); procédure à suivre dans les cas exceptionnels où le coût dépasse le barème.
- Que le trésorier distingue clairement, dans des postes budgétaires distincts, les dépenses relevant spécifiquement de la représentation du bureau exécutif de celles correspondant à des activités sociales.
- Par souci de transparence, approuver formellement en bureau exécutif la constitution des délégations devant participer aux différentes instances, notamment lorsque le nombre de personnes déléguées dépasse le nombre requis pour notre délégation officielle, ce qui entraîne des frais non remboursés par la FNEEQ.
- Réfléchir au problème de nature comptable qui consiste à inscrire comme dépense dans l'année courante le coût total de l'acquisition d'un équipement ou mobilier (exemples : prévoir une réserve pour l'achat d'équipement; ou encore procéder par amortissement). Si l'on procède par la mise sur pied d'une réserve, il faudra qu'il y ait volonté réelle de constituer une telle réserve, et que cela se reflète dans la prévision budgétaire par la production d'un surplus annuel.

### **Recommandation**

Le comité de surveillance recommande l'acceptation par l'assemblée générale des états financiers au 30 juin 2010.

Les membres du comité de surveillance,  
Gervais Tremblay, Hélène Dauphinais et Thierry Roy.



## Annexe

### Volet 1. Analyser les politiques de remboursement des frais de représentation

Les membres du comité ont pris connaissance des politiques et barèmes de remboursement appliqués par la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ) ainsi que ceux du syndicat (SPECS-CSN). Concrètement, il s'agit des sommes que les militantes et militants se font rembourser pour leur participation à diverses instances de représentation (repas, transport, déplacement, etc.). Le SPECS assume le remboursement de ces sommes selon sa propre politique et il réclame pour lui-même à la FNEEQ un remboursement en conformité avec la politique de la FNEEQ.

Entre le barème de la FNEEQ et celui du SPECS, le comité a mis en évidence les trois différences suivantes :

1. **Covoiturage** : Avec sa politique de co-voiturage (0,42 \$/km ou 0,45 \$/km avec voiture hybride) en vigueur depuis janvier 2010, la FNEEQ rembourse des frais de déplacement plus élevés dans le cas où il y a une personne en co-voiturage (+0,24 \$/km), et encore plus élevés lorsqu'il y a deux personnes en co-voiturage (+0,24 \$/km supplémentaire). En contrepartie, selon la politique du SPECS, le réclamant conducteur ne recevra le supplément que pour une seule personne en co-voiturage et s'il y a deux personnes en co-voiturage, c'est le SPECS qui conserve cette partie supplémentaire (0,24 \$/km).
2. **Frais de transport** : Le nombre de kilomètres qui peut être réclamé à la FNEEQ est déterminé à l'avance (Montréal 153 km et Québec 240 km). Lorsqu'un réclamant a parcouru et réclamé des kilomètres supplémentaires pour participer à une instance de la FNEEQ, le SPECS rembourse au réclamant la totalité des kilomètres. Toutefois, ce dernier ne pourra demander un remboursement à la FNEEQ que pour les kilomètres admissibles. L'excédent est donc à la charge du SPECS lorsqu'il est justifié.
3. **Hébergement** : Le maximum que rembourse la FNEEQ pour une chambre est 104,40 \$. Quant au SPECS, sa politique spécifie qu'il remettra au réclamant un maximum de 130 \$. Dans les faits, cependant, le SPECS rembourse toujours le coût réel, même s'il est supérieur à 130 \$. Tout dépassement de 104,40 \$ est donc à la charge du SPECS. Il y a même le cas où la FNEEQ réserve un bloc de chambres dans l'hôtel même où a lieu l'instance et que le coût des dites chambres est plus élevé que 104,40 \$; parfois même plus que 130 \$. Pour le comité de surveillance, il y a là une certaine difficulté d'application des politiques de remboursement de la FNEEQ et du SPECS, incitant à formuler la suggestion de revoir le barème de remboursement des chambres avec la FNEEQ afin qu'il reflète mieux le coût réel de l'hébergement.

### Volet 2. Analyser le processus de remboursement des frais de représentation

Une bonne partie des pièces justificatives se rapportant au remboursement des frais de représentation a été vérifiée avec minutie, alors qu'une autre partie a été vérifiée afin de s'assurer que le processus est bien suivi. Le comité relève à certains moments un manque de rigueur sur les formulaires de réclamation complétés et signés par les réclamants puis ensuite approuvés par le trésorier (exemple : heure de départ ou d'arrivée non inscrite). Le comité a également questionné la nécessité ainsi que la pertinence de certaines dépenses. Mais dans l'ensemble, le comité conclut que le processus est clair, les documents nécessaires sont disponibles et le suivi est facile à faire.

### Volet 3. Analyser certains éléments de la gestion quotidienne

Le comité a porté une attention particulière à certains postes budgétaires, notamment ceux visant la représentation : « CSN local » (#5510), « Bureau » (#5520), « Autres instances » (#5530).

- Le comité se questionne sur la pertinence de classer sous le poste bureau (#5520) un certain nombre de dépenses qui selon lui correspondent plutôt à des activités sociales. C'est le cas par exemple des dépenses encourues lors d'un party de Noël organisé à l'intention de l'ensemble du personnel enseignant. Une suggestion à cet effet a été formulée à la page 2 du présent rapport.
- L'investigation du comité a aussi permis de mieux comprendre le sens du poste « Autres instances ». Alors que d'une part il comporte des déboursés de plus de 12 000 \$, d'autre part, il comporte des remboursements quasiment pour la même somme en provenance de la CSN et de la FNEEQ. Ainsi, même si globalement la dépense finale encourue sous ce poste n'est que de 150 \$ aux états financiers, comme nous le voyons, les sommes inscrites sont pourtant très importantes. Il s'avère que la vigilance du comité de vérifier minutieusement ce poste budgétaire aura été bénéfique. Une erreur de classement, de même que l'oubli de réclamer des sommes auprès de la CSN ont été repérées durant cette procédure de vérification.

Deux autres questions ont également été soulevées par le comité :

1. **Le nombre de personnes déléguées** : Il arrive parfois que le Syndicat envoie plus de personnes déléguées à une instance que ce qui doit normalement constituer la délégation officielle. En conséquence, les coûts reliés à la ou les personnes supplémentaires sont assumés par le SPECS, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas remboursés par l'instance concernée. Comment se justifie une telle décision ? Qui prend une telle décision ? Une suggestion est avancée à l'effet que ces décisions pourraient faire l'objet d'une inscription au procès-verbal de la réunion du bureau exécutif ayant pris cette décision.
2. **L'inscription comptable des acquisition d'équipement** : Dans sa pratique comptable, le Syndicat inscrit comme une dépense à l'état des résultats la totalité du montant engagé pour l'acquisition d'équipement. Cette manière de faire a l'inconvénient de gonfler d'une part le total des dépenses lors de l'année de l'achat, mais aussi la prévision budgétaire. Le comité se demande s'il n'y aurait pas une manière d'atténuer l'effet de cette approche sur la perception qu'on a des états financiers. Par exemple, constituer une réserve pour l'achat d'équipement qui se cumulerait d'année en année; ou encore procéder en inscrivant de l'amortissement. La question est lancée.

**PROPOSITIONS ADOPTÉES POUR RETOUR DE CONSULTATION:**

**Point 6 - Propositions de modifications au contrat 1008-1010**

**3. Hausse des maximums pour les soins**

**3.1 Professionnels de la santé:**

Régime actuel: 30 \$ par traitement et maximum annuel de 400 \$ (*excepté pour le naturopathe où le maximum annuel est de deux consultations*).

**A) 35 \$ / TRAITEMENT AVEC MAXIMUM ANNUEL DE 400 \$** (*excepté pour le naturopathe où le maximum annuel est de deux consultations*) :

Coût / période	Individuelle	Familiale	Monoparentale	Couple
14 jours	0,30 \$	0,81 \$	0,51 \$	0,60 \$
Annuel (taxes incluses)	8,50 \$	22,96 \$	14,45 \$	17,00 \$

**3.3 Massothérapeute combiné avec le physiothérapeute:**

**c) 35 \$ / TRAITEMENT ET MAXIMUM ANNUEL DE 400 \$ :**

Coût / période	Individuelle	Familiale	Monoparentale	Couple
14 jours	0,93 \$	2,51 \$	1,57 \$	1,85 \$
Annuel (taxes incluses)	26,36 \$	71,13 \$	44,49 \$	52,43 \$

**4. Ajouter la clause suivante dans la garantie d'assurance annulation voyage:**

Frais admissibles d'assurance annulation de voyage, remboursables à 100 % en cas de défaillance d'un fournisseur de services de voyage

*L'assureur couvre, sous réserve des dispositions qui suivent en a) et b), la perte financière due à la défaillance de ce fournisseur, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par personne assurée et sous réserve d'une subrogation en faveur de l'assureur pour tout montant ainsi payé:*

a) *si la défaillance se produit avant le départ, l'assureur rembourse les sommes non remboursables et payées pour le voyage projeté;*

b) *si la défaillance survient après le départ, l'assureur rembourse la portion non utilisée et non remboursable des sommes payées à l'avance pour le voyage.*

**RÉPONSE :**

En ajoutant cette clause, aucuns frais supplémentaires ne seraient ajoutés à votre contrat.

**6. Remboursement pour l'échocardiogramme, le SCAN et les résonances magnétiques avec une coassurance de 80 % et un remboursement annuel maximum de 500 \$ pour l'ensemble :**

Coût / période	Individuelle	Familiale	Monoparentale	Couple
14 jours	0,21 \$	0,59 \$	0,37 \$	0,43 \$
Annuel (taxes incluses)	5,95 \$	16,72 \$	10,49 \$	12,19 \$

## ASSURANCES COLLECTIVES

Coûts annuels 2010

ASSURANCE-MALADIE (INCLUT ASSURANCE-VOYAGE)		OBLIGATOIRE	
<i>Individuel</i>	928,20 \$	+ taxes :	1 011,74 \$
<i>Monoparental</i>	1 577,42 \$		1 719,39 \$
<i>Familial</i>	2 508,48 \$		2 734,24 \$
<i>Couple</i>	1 856,14 \$		2 023,19 \$
ASSURANCE-DENTAIRE		AU CHOIX DU SYNDICAT (AUQUEL CAS = OBLIGATOIRE)	
<i>Individuel</i>	259,48 \$	+ taxes :	282,83 \$
<i>Monoparental</i>	486,46 \$		530,24 \$
<i>Familial</i>	745,94 \$		813,07 \$
<i>Couple</i>	518,96 \$		565,67 \$
ASSURANCE-SALAIRE COURTE DURÉE ( 2 ANS )		OBLIGATOIRE	
Salaire : 35 000 \$	416,78 \$	+ taxes :	454,29 \$
40 000 \$	476,32 \$		519,19 \$
45 000 \$	535,86 \$		584,09 \$
50 000 \$	596,21 \$		649,87 \$
55 000 \$	654,94 \$		713,88 \$
60 000 \$	714,48 \$		778,78 \$
65 000 \$	774,02 \$		843,68 \$
70 000 \$	833,56 \$		908,58 \$
ASSURANCE-SALAIRE LONGUE DURÉE ( JUSQU'À 65 ANS )		OBLIGATOIRE POUR LES PERMANENTS	
Salaire : 35 000 \$	352,17 \$	+ taxes :	383,87 \$
40 000 \$	402,48 \$		438,70 \$
45 000 \$	452,79 \$		493,54 \$
50 000 \$	503,10 \$		548,38 \$
55 000 \$	553,41 \$		603,22 \$
60 000 \$	603,72 \$		658,05 \$
65 000 \$	654,03 \$		712,89 \$
70 000 \$	704,34 \$		767,73 \$
ASSURANCE-VIE DE BASE ( 2 X LE SALAIRE ANNUEL ) INCLUANT MUTILATION ET MORT ACCIDENTELLE			
		FACULTATIF	
Salaire : 35 000 \$	250,07 \$	+ taxes :	272,58 \$
40 000 \$	285,79 \$		311,51 \$
45 000 \$	321,52 \$		350,46 \$
50 000 \$	357,24 \$		389,39 \$
55 000 \$	392,96 \$		428,33 \$
60 000 \$	428,69 \$		467,27 \$
65 000 \$	464,41 \$		506,21 \$
70 000 \$	500,14 \$		545,15 \$
ASSURANCE-VIE DE PERSONNE À CHARGE		FACULTATIF	
	20,80 \$	+ taxes :	22,67 \$

**TABLEAU 1**  
**ÉVOLUTION DE LA TARIFICATION**  
**EN ASSURANCE MALADIE DEPUIS 2007**

Public – privé Assurance maladie				
PROTECTION	2007	2008	2009	2010
individuelle	844,74 \$	870,08 \$	887,38 \$	928,20 \$
monoparentale	1 435,20 \$	1 478,26 \$	1 508,00 \$	1 577,42 \$
couple	1 688,96 \$	1 739,63 \$	1 774,50 \$	1 856,14 \$
familiale	2 283,06 \$	2 351,55 \$	2 398,24 \$	2 508,48 \$
	0 %	+ 3,0 %	+ 2,0 %	+ 4,6 %

N.B. Les tarifs annuels sont calculés de façon approximative.  
 La taxe de 9 % doit être ajoutée aux taux mentionnés ci-dessus.